

Le 5 mars 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4320-2025**
Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consoeur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 27 février 2026¹ et vise à transmettre à la Régie les informations relatives à la planification de l'audience dans le dossier cité en objet.

Huis-clos

Le GRAME ne requiert pas la tenue d'un huis-clos pour la présentation de sa preuve, mais il est intéressé à participer à celui demandé par Énergir pour le panel 2.

Liste de témoins et temps requis pour la présentation

Le témoin du GRAME, Mme Nicole Moreau, n'entend pas effectuer de présentation, mais elle sera disponible pour répondre aux questions de la Régie, d'Énergir et des intervenants.

Temps requis pour les contre-interrogatoires

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir est de dix (10) minutes. La soussignée n'entend pas contre-interroger les témoins des autres intervenants mais demande à la Régie de réserver son droit d'y procéder.

¹ [A-0017](#)

Argumentation

Le temps requis pour l'argumentation du GRAME est de quinze (15) minutes.

Moyens préliminaires

Le GRAME ne prévoit pas soulever de moyen préliminaire dans le cadre de l'audience à venir.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Philip Thibodeau, pour Énergir